



Recouvrement de pension alimentaire

Par Francoise84

Bonjour, mon ex a contracté un prêt à la consommation pour m'aider à monter mon entreprise. Il considère donc que cet argent compense la pension alimentaire qu'il ne paie pas et refuse de payer les arriérés de PA suite à l'intervention de l'aripa. En a-t-il le droit? Merci de vos réponses

Par ESP

Bonjour

Juridiquement, une pension doit être payée, mais elle peut compenser une dette dans l'autre sens, si le JAF le valide..

Quels sont vos accords concernant le remboursement du crédit ?

Par Francoise84

Bonsoir, le JAF a fixé la pension alimentaire avec une garde classique. ce n'est que plus tard qu'il s'est engagé pour m'aider. Quant au crédit, il l'a fait à son nom. Je ne suis pas mentionnée. Le crédit est à présent soldé. Cordialement